OBJET: DEMANDE D'UNE MOTION DE SOUTIEN A LA FILIERE VIN

Madame la Maire,

Monsieur le Maire,

La filière vin est soumise depuis la mi-octobre 2019 à l'importation sur le territoire des USA à des droits de 25% sur la valeur de la plupart de ses vins.

Les présidents des organisations professionnelles nationales ont été reçus par les différents ministres concernés, mais force est de constater qu'aucune solution n'est en vue. La décision des USA est en effet légale et autorisée par l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) dans le cadre du conflit sur des subventions illégales accordées à AIRBUS pendant de nombreuses années.

Il est impossible de savoir quand cette situation cessera. Pire, les USA sont en train d'examiner la possibilité de taxer encore plus fortement l'ensemble des produits issus de nos vignes (vins et eaux-de-vie) jusqu'à 100%.

Les USA constituent le 1er marché à l'exportation pour notre filière et représentent 1,7 Milliard d'euros de chiffre d'affaires pour les seuls vins. Ce score est réalisé par 6 000 entreprises au profit de l'ensemble d'une filière et de l'ensemble de leurs fournisseurs installés sur le territoire national. Ce marché est irremplaçable. La taxation à 25% va avoir pour conséquence de sortir du marché la plupart des vins français. Ils seront remplacés par des vins non taxés pour de longues années. Les vins resteront sur le marché national et il risque de s'en suivre une grave crise économique pour la filière. De nombreuses défaillances d'entreprises sont à envisager ainsi que des arrachages.

Nous avons besoin du soutien des communes viticoles et plus largement des collectivités locales concernées par la vigne afin que l'Etat n'abandonne pas son second poste excédentaire de sa balance commerciale (les vins et spiritueux) au profit du premier (l'aéronautique). L'Etat doit entendre le besoin de compensation de la filière sans lequel elle ne pourra pas survivre à une taxation inique et pour des conflits commerciaux qui ne la concernent pas.

C'est pourquoi nous vous proposons ci-joint une motion à faire adopter par votre plus prochain conseil, de l'adresser au Préfet, d'en faire copie à l'association nationale des élus de la vigne et du vin (ANEV) et de la transmettre à la presse régionale pour information.

Nous vous remercions de bien vouloir également nous tenir informés.

Comptant sur votre soutien, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, Madame la Maire, l'expression de notre considération distinguée.

X, président du syndicat....

Coordonnées de l'ANEV:

Association Nationale des Élus de la Vigne et du Vin Université du Vin 26 790 Suze-la-Rousse contact@elusduvin.org